



**Conseil Communautaire**  
**27 septembre 2018**  
**Damparis – 18h30**

## **DÉLIBÉRATION**

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 64  
Nombre de procurations : 12  
Nombre de votants : 76  
Date de la convocation : 19 septembre 2018  
Date de publication : 05 octobre 2018

**Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :** JL Bouchard, D. Bernardin, JM Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux, G. Soldavini, JC Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey suppléé par P. Bussière, O. Meugin, D. Michaud, P. Blanchet suppléé par D. Stefanutti, R. Foret, G. Chauchefoin, C. Crétet, S. Champanhet, JP Cuinet, I. Delaine, T. Druet, JP. Fichère, JB. Gagnoux, I. Girod, J. Gruet, A. Hamdaoui, P. Jaboviste, N. Jeannet, P. Jobez, JP Lefèvre, C. Nonnotte-Bouton, J. Péchinot, P. Roche, E. Schlegel, JC Wambst, J. Zasempa, S. Calinon, JL Croiserat, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot, A. Courderot, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par JS Bernoux, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, C. Mathez, E. Saget, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, C. Francois, G. Coutrot suppléé par G. Ginet, M. Boué, JM. Daubigney, J. Drouhain, C. Hanrard, M. Hoffmann suppléé par J. Marty-Quinternet, R. Curly, J. Lagnien.

### **GRAND DOLE**

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe  
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

#### **Référence**

N°GD 93/18

#### **Objet**

Entrée au capital de la commune de Champvans – SPL Grand Dole Développement 39

#### **Secrétaire de séance**

Jean-Louis MIGNOT

#### **Rapporteur :**

Jacques PECHINOT

#### **Délégués absents ayant donné procuration :**

P. Verne à JP Fichère, A. Albertini à D. Bernardin, M. Giniès à C. Crétet, F. Barthoulot à JC Wambst, M. Berthaud à P. Jaboviste, C. Bourgeois-République à J. Péchinot, C. Demortier à J. Gruet, F. Dray à P. Jobez, D. Germond à JP Cuinet, S. Hédin à L. Bernier, I. Mangin à N. Jeannet, S. Marchand à S. Champanhet.

#### **Délégués absents non suppléés et non représentés :**

JC Lab, S. Kayi, JM Sermier, I. Voutquenne, A. Diebolt, J. Dayet, V. Chevriaut, P. Tournier.

La SPL Grand Dole Développement 39 a été créée en avril 2016 par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la Ville de Dole pour accompagner ses collectivités membres dans des opérations d'aménagement. Du fait de son statut juridique, la SPL ne peut travailler que pour ses collectivités membres.

En respect des dispositions réglementaires qui indiquent que toute modification du capital social d'une SPL est soumise à l'autorisation des assemblées délibérantes des collectivités actionnaires, la SPL Grand Dole Développement 39 sollicite la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour l'entrée au capital de la commune de Champvans.

En effet, la commune de Champvans, porteuse d'un projet d'aménagement, a sollicité son entrée au capital de la SPL et a délibéré le 13 juillet 2018 pour l'acquisition auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et de la Ville de Dole d'une action d'une valeur nominale de 100 € chacune, soit l'acquisition de deux actions au total.

Conformément aux statuts, l'assemblée générale de la SPL a donné son agrément le 3 septembre 2018.

Cette entrée au capital a pour conséquence l'augmentation du nombre d'administrateurs de la SPL, avec l'ajout d'un poste d'administrateur attribué à l'assemblée spéciale (ensemble des actionnaires non représentés directement au Conseil d'Administration).

La nouvelle composition du Conseil d'Administration serait la suivante :

| Actionnaires  | Nombre d'administrateurs |
|---|--------------------------|
| Communauté d'Agglomération du GRAND DOLE  | 5                        |
| Ville de DOLE   | 5                        |
| Assemblée spéciale<br>(représentation de l'ensemble des actionnaires ne disposant pas d'un siège au Conseil d'Administration) | 1                        |
| <b>TOTAL</b>  | <b>11</b>                |

La nouvelle répartition du capital social serait la suivante :

| Actionnaires                             | Montant souscrit | Nombre d'actions détenues |
|--|------------------|---------------------------|
| Communauté d'Agglomération du GRAND DOLE | 174 900 €        | 1 749                     |
| Ville de DOLE                            | 174 900 €        | 1 749                     |
| Commune de Champvans                     | 200 €            | 2                         |
| <b>TOTAL</b>                             | <b>350 000 €</b> | <b>3 500</b>              |

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de l'entrée au capital de la SPL Grand Dole Développement 39 pour la commune de Champvans,
- **AUTORISE** la vente d'une action (valeur nominale de 100 €) à la commune de Champvans,
- **AUTORISE** la modification de l'article 15 des statuts de la SPL Grand Dole Développement 39 relatif au nombre d'administrateurs,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Damparis,  
Le 27 septembre 2018  
Le Président Jean-Pascal FICHERE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Trésorerie Principale
- Commune de Champvans
- SPL G2D39

